Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 029-212900252-20260316-DCM_2026_04-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE DE CAST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 5 mars 2026, à 18h30, le conseil municipal de CAST, légalement convoqué le 27 février 2026, s'est réuni en la mairie de Cast, sous la présidence de Monsieur Jacques GOUEROU, Maire de Cast.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Sylvie ROGNAN, Armelle MOLAC, Gaël ROGNANT, Roger MAUGUEN et Frédéric LAMBALLE

Procurations : Madame Armelle MOLAC donne pouvoir à Monsieur Maurice JACQ, Madame Sylvie ROGNAN donne pouvoir à Madame Nathalie GAONACH, Monsieur Roger MAUGUEN donne pouvoir à Monsieur Michel LE PAGE

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane BOURLES

DCM 2026-04 : COMPTE DE GESTION 2025 DU BUDGET PRINCIPALDE LA COMMUNE :

La commission finances s'est réunie le 19 février 2026 afin de travailler sur les comptes administratifs de la Ville.

Monsieur le Maire ayant exposé les éléments du compte de gestion 2025 du budget principal de la commune.

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2025 a été réalisée par le trésorier de Châteaulin et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget principal de la commune,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du trésorier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du receveur municipal, pour l'exercice 2025 du budget principal de la commune.

DÉCLARE que le compte de gestion dressé par le Receveur ci-dessus désigné, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Pour extrait certifié conforme

LE MAIRE
Jacques GOUEROU